

RÉSOLUTION VITI-OENO 1/95

LA TECHNOLOGIE DE LA MODIFICATION GENETIQUE DANS LE SECTEUR VITIVINICOLE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

CONSIDÉRANT la proposition de la Commission II "Oenologie" et prenant en compte le travail d'une session commune des groupes d'experts "Microbiologie du vin" et "Technologie du vin" en Novembre 1994,

CONSTATE les rapides progrès de la technique mondiale dans le domaine de la modification génétique. Elle présente des intérêts potentiels à la fois pour les producteurs et pour les consommateurs,

CONSIDÈRE que l'O.I.V., en tant qu'organisation internationale qui rassemble des experts dans tous les domaines de la technique vitivinicole, est idéalement placé pour devenir chef de file et fournir avis et aide appropriés sur l'utilisation de cette technologie dans le secteur vitivinicole et l'information des consommateurs si nécessaire,

CONSIDÈRE

- Qu'il est important et approprié pour l'O.I.V. de porter un jugement approfondi et objectif sur l'utilisation de cette technologie dans le secteur vitivinicole, que ce soit dans le cas des levures et bactéries ou porte-greffes ou greffons de vigne,
- Que les groupes d'experts compétents de l'O.I.V. doivent prendre en considération :
 - L'état actuel de la technique dans le secteur vitivinicole mondial,
 - Les activités parallèles dans d'autres organisations internationales (telles que OMS et OCDE),
 - Les questions d'éthique, de sécurité alimentaire et d'information du consommateur.